Versailles (78) : Interpellé à la préfecture, 2 ans après le cambriolage du salon de coiffure

04/06/2016 à 21h12

Un homme de 28 ans a été condamné à six mois de prison ferme, jeudi 19 mai, par le tribunal correctionnel de Versailles. Il avait été interpellé la veille en fin de matinée, à la préfecture de Versailles. Les policiers, qui voulaient l'auditionner à propos d'un cambriolage, ont eu connaissance de démarches administratives qu'ils devaient effectuer ce jour-là. Ils sont donc venus l'attendre.

Entre le 20 et le 23 décembre 2014, Faissal, un habitant de Montesson, a cambriolé un salon de coiffure de l'avenue Simon-Vouet au Port-Marly. Il s'était introduit à l'intérieur en brisant une vitre pour dérober tout ce qui lui passait sous la main : ordinateur portable, matériel de coiffure, flacons de shampoing, produits de soins…

Ses empreintes digitales, laissées sur la vitre brisée, ont permis aux enquêteurs de remonter jusqu'à lui. Lors de son audition, il a assumé l'intégralité des faits. Au tribunal, il a expliqué son geste par la « nécessité » de se nourrir. Selon ses déclarations, le butin avait été revendu pour 200 euros dans le quartier parisien de Barbès. Cet homme au casier vierge a été incarcéré après l'audience. Il devra verser 1.200 euros de dommages et intérêts au salon de coiffure.

78 Actu

Merci à **marie salers**